

« On n'abat pas les châtaigners à Mané-Moustran... » Les arbres au péril des riverains ?



Ce fameux châtaigner au tronc curieusement vrillé est situé devant la nouvelle construction de Mané-Moustran. Il a environ 400 ans. Sa partie haute a été foudroyée en 1964. Il ne sera jamais coupé.

Le 8 juin, en page départementale, dans un article intitulé « Les arbres au péril des riverains » nous faisons état d'une pétition adressée au maire de Baden concernant les arbres et arbustes du chemin côtier jouxtant la résidence de Mané-Moustran. Mise au point des résidents.

Dans un courrier du 11 juin, Yves Le Bihan, président du syndicat des copropriétaires, indique « qu'aucune pétition n'est parvenue en mairie. Toutefois, dit-il, un texte polycopié, sans aucune indi-

cation de provenance, et signé de deux personnes vivant... à Vanne, a été distribué dans quelques boîtes à lettres. Ce texte demande au maire de Baden de veiller à la conservation du chemin côtier en protégeant le « bien public » de l'intervention des riverains. Pour couper court à toute ambiguïté, il faut savoir, poursuit Yves Le Bihan, que le chemin côtier et sa végétation ne jouxtent pas le lotissement de Mané-Moustran, mais en sont partie intégrante, les copropriétaires ayant en charge leur entretien et les impôts correspondants. Ce chemin, propriété privée, n'est donc pas dans le domaine public.

Toutefois, il a été, il y a 24 ans, le premier tronçon à être ouvert au public et entretenu. Il n'a, bien entendu, jamais, été question, comme l'affirment les rédacteurs de ce texte inepte, d'abattre les deux châtaigners pluri-centenaires qui sont le plus bel ornement du chemin. Bien au contraire ! (...) Le chemin côtier faisant partie, à longueur d'année, du cadre de vie des résidents du lotissement, il continuera à être entretenu, et toute plantation ou coupe jugées utiles par les copropriétaires seront pratiquées pour en préserver l'agrément. » Voilà des propos de nature à rassurer pleinement les pseudo-pétitionnaires.